



Doc. 12323 Seconde édition
14 octobre 2010

Violations persistantes de ses obligations internationales par l'Arménie

Déclaration écrite n° 453

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Rappelant la [Résolution 1609 \(2008\)](#) sur l'Arménie adoptée au lendemain des élections de 2008, qui établit clairement que "les causes sous-jacentes de la crise ont des racines plus profondes dans l'incapacité des institutions clés de l'Etat à remplir leurs fonctions en pleine conformité avec les normes démocratiques et les principes de la prééminence du droit et de la protection des droits de l'homme", et où l'Assemblée demande "une enquête indépendante, transparente et crédible sur les événements du 1^{er} mars 2008", qui ont notamment coûté la vie à 10 personnes, et exige la libération des personnes détenues sur la base d'accusations artificielles et politiquement motivées;

Soulignant qu'il n'est pas possible de parvenir à un fonctionnement correct des institutions démocratiques sans établir la vérité ni rétablir pleinement la justice, y compris en punissant les responsables des violations des droits de l'homme passées;

Soulignant que les violations impunies accentuent le sentiment d'impunité et contribuent à ce qu'elles se répètent, comme l'atteste d'une manière éclatante la mort, pendant sa détention, de M. Vahan Khalafyan, qui aurait été torturé, puis assassiné par ses interrogateurs;

Alarmés par les nouvelles poursuites pénales à l'encontre de trois militants de l'opposition, dont le journaliste Ani Gevorgyan du quotidien *Haykakan Zhamanak*;

Considérant qu'il est inacceptable:

- que 10 personnes soient mortes sans que personne ne soit tenu pour responsable;
- que des représentants de l'opposition, condamnés sur la base de charges fondées sur des motifs politiques, soient toujours en prison;
- que les autorités refusent d'enquêter sur l'implication illégale de l'armée dans les événements de mars 2008,

Nous exigeons que les autorités arméniennes procèdent d'urgence:

- à l'identification et à la condamnation des responsables des 10 morts;
- à la libération des personnes détenues sur la base de charges fondées sur des motifs politiques;
- à une enquête transparente et crédible sur l'implication illicite de l'armée.

Le fait que l'Arménie persiste à violer ses obligations internationales et à refuser de se conformer aux exigences de l'Assemblée parlementaire est inacceptable et intolérable.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas
GAUDI NAGY Tamás, Hongrie, NI
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LIPÍŃSKI Dariusz, Pologne, PPE/DC
LOTMAN Aleksei, Estonie, GUE
MAISSEN Theo, Suisse, PPE/DC
MEHMETI DEVAJA Ermira, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
RACHOŃ Janusz, Pologne, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
STUMP Doris, Suisse, SOC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
ZERNOVSKI Andrej, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", ADLE

Total = 22

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe